

Privilège

laissant se battre dans le secteur privé pour trouver des fonds et en la menaçant de mises à pied ultérieures, le gouvernement appuie-t-il vraiment le concept d'une CCN jouant un rôle actif au nom du pays tout entier? Dans la négative, peut-il nous en donner les raisons? Dans l'affirmative, quand le prouvera-t-il?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la Commission de la capitale nationale joue un rôle très important dans la vie d'Ottawa, la capitale de notre pays. Elle est dotée d'un budget dépassant 96 millions de dollars par an. Toute autre ville du pays serait contente de compter sur son territoire une institution aussi honnête et progressiste.

Comme les compressions prévues ne s'appliquent qu'aux résidences du premier ministre et à Rideau Hall, elles ne toucheront pas les programmes permanents de la CCN.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre des Approvisionnements et Services n'appuie pas la Commission de la capitale nationale.

En 1986, le Cabinet avait approuvé l'expansion du mandat de la Commission de la capitale nationale, dont l'objectif principal était de «rendre la capitale plus représentative du Canada et de veiller à ce que tous les Canadiens la perçoivent comme tel.»

Si le gouvernement appuie vraiment la Commission de la capitale nationale, alors pourquoi le ministre fait-il l'impossible pour qu'elle ne puisse pas respecter son mandat? Comment le ministre peut-il s'attendre à ce que la CCN puisse faire de la capitale nationale un objet de fierté pour tous les Canadiens?

M. Dick: Monsieur le Président, je ne comprends pas. Nous appuyons fermement la CCN et nous croyons que la présidente fait un travail remarquable.

Il semble que les libéraux préféreraient doter la résidence du premier ministre d'un toit neuf plutôt que d'appuyer les nouveaux programmes et le travail effectué par la CCN.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CONTENU DES BROCHURES — LE PROJET DE TAXE SUR
LES PRODUITS ET SERVICES — DÉCISION DE LA
PRÉSIDENTE

M. le Président: Je dois aviser la Chambre que j'ai deux décisions à rendre concernant des questions de privilège.

Le 20 novembre 1989, le député de Kingston et les Îles a soulevé la question de privilège au sujet de certaines brochures concernant la taxe sur les produits et services qu'on distribuait, selon une information qu'il avait reçue d'un électeur, dans une épicerie à succursales multiples de l'endroit.

Compte tenu de la décision que la présidence a rendue le 10 octobre 1989, le député a mis en question l'à-propos de la distribution de ces brochures. Il a fait valoir que cela constituait un outrage à la Chambre, soulignant que le texte des brochures mentionne l'entrée en vigueur de la TPS pour janvier 1991, sans qu'il soit fait référence comme il se doit au processus législatif auquel le projet de TPS doit être d'abord soumis.

[Français]

Plus tard, le même jour, le ministre des Finances (M. Wilson) a invoqué le Règlement, expliquant que les brochures en question faisaient partie de la trousse d'information initiale préparée par le ministère l'été dernier et distribuée au mois d'août. Le ministre a assuré à la Chambre que l'exécution du contrat de diffusion de ces documents avait pris fin au plus tard en octobre et qu'à la suite de la décision de la présidence relative aux annonces concernant la TPS, des mesures avaient été prises pour que tous les documents en cause soient rapportés à son ministère.

[Traduction]

Le député de Windsor-Ouest est aussi intervenu, se demandant si l'on distribuait encore les documents en litige.

[Français]

La présidence s'est engagée à examiner cette affaire plus à fond. J'ai étudié avec soin la question soulevée par le député de Kingston et les Îles et les observations du ministre des Finances. Il appert que la question posée est celle du choix du moment du retrait des brochures du circuit de diffusion dans le public.

[Traduction]

La présidence est persuadée que la documentation en question faisait partie de la campagne de publicité de l'été dernier et que certains retards à récupérer une partie de cette documentation ont pu se produire en raison de la complexité d'une telle distribution à l'échelle du pays. Le ministre a assuré la Chambre que son ministère avait pris les dispositions utiles pour que la documentation lui soit rapportée et, vu la plainte formulée par le député de Kingston et les Îles, il a demandé aux députés de lui signaler toutes anomalies de ce genre afin